

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES

n° 89.0.06.422.3.3 du 20 avril 1989

**Compteurs volumétriques PERNIN modèles NVR 20, NVR 30 et NVR 80**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971, modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977, modifiée par la directive 82/625/C.E.E. du 1er juillet 1982, relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973, modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**Fabricant :**

NEPTUNE, Po Box 2, Dobcross Oldham OL3 5DB (Grande-Bretagne).

**Demandeur :**

Constructions Mécaniques PERNIN, 104, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil.

**Objet :**

Le présent certificat C.E.E. modifie le certificat C.E.E. n° 86.0.01.422.6.3 du 6 novembre 1986 (1).

**Caractéristiques :**

Les compteurs volumétriques PERNIN, modèles NVR 20, NVR 30 et NVR 80 sont destinés au mesurage de l'essence, du pétrole, du gazole ou du fuel domestique.

Ils sont identiques aux modèles approuvés par le certificat C.E.E. cité en objet (1), sauf ce qui concerne le dispositif indicateur. Ils sont munis du dispositif indicateur VEEDER-ROOT modèle 7887 équipant les compteurs volumétriques SATAM modèles ZC.17-80/80, ZC.17-80/150 et ZC.17-80/250 approuvés par certificat C.E.E. n° 89.0.04.422.3.3 du 20 avril 1989 (2) et pouvant être complétés des dispositifs prévus par ledit certificat C.E.E. :

- un imprimeur de ticket modèle 7498 sans remise à zéro ou modèle 7951 avec remise à zéro,
- un prédéterminateur VEEDER-ROOT modèle 7889 sans réitération.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de vérification et plan de plombage restent inchangés.

**Signe d'approbation C.E.E. :**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles est identique à celui du certificat C.E.E. cité en objet (1), soit :

F86  
01.422

**Validité :**

La date de fin de validité du présent certificat C.E.E. est celle du certificat C.E.E. cité en objet (1).

Pour le ministre et par délégation,  
Par empêchement du directeur général  
de l'industrie,  
L'ingénieur général des Mines,  
A.C. LACOSTE.

(1) *Revue de Métrologie*, décembre 1986, page 997.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1989, page 553.